

OBJECTIF(S)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- **Créer son compte Instagram**
- **Naviguer dans Instagram**
- **Publier sur Instagram**
- **Débuter le marketing sur Instagram.**

DURÉE

1 jour - 7 heures
09h15-13h00 / 14h00-17h15

TARIF NET DE TVA

Tarif TNS : 210 €
Tarif tout public : 245 €

EFFECTIF

Présentiel :
Minimum : 5 stagiaires
Maximum : 12 stagiaires

LIEU DE FORMATION

CMA 78
19 avenue du Général
Mangin
78000 Versailles

CONTACT

Service Formation
01.39.43.43.45
formation.78@cma-idf.fr
[https://www.apprentissage-formation-cma78.fr/Site web](https://www.apprentissage-formation-cma78.fr/Site%20web)

PROGRAMME

Découvrir Instagram et créer son compte

- Comprendre ce qu'est Instagram et son rôle dans les réseaux sociaux
- Créer son compte Instagram Pro
- Personnaliser son profil (photo, bio, lien)
- Découvrir les bonnes pratiques pour bien renseigner son profil et attirer des abonnés

Naviguer dans Instagram

- Comprendre et utiliser les différentes sections d'Instagram (feed, recherche, activité, profil)
- Apprendre à suivre et interagir avec d'autres comptes

Publier sur Instagram

- Comprendre les types de publications (photos, vidéos, stories)
- Apprendre à publier une photo ou une vidéo, ajouter une légende, des hashtags et géolocaliser
- Utiliser les stories et comprendre leur importance
- Utiliser efficacement les hashtags
- Faire de la publicité sur Instagram
- Gagner des abonnés et interagir avec sa communauté

Débuter le marketing sur Instagram

PUBLIC

Tout public et particulièrement les salariés et dirigeants des TPE-PME, et demandeurs d'emploi.

PRÉ-REQUIS

Être initié à l'informatique et à Internet.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques illustrés de cas pratiques.
Un poste informatique mis à disposition par participant.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et à la sortie de la formation.

PROFIL FORMATEUR

Formateurs qualifiés et expérimentés dans le domaine.

SUIVI ET VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation.
Questionnaires de satisfaction.